

# Recueil

DES ACTES ADMINISTRATIFS

2017

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL

**Séance du**  
**11 décembre 2017**  
**N° 15 D - 2017**  
**DM3 et DOB**

Direction Générale Adjointe Ressources  
Service des Assemblées

☎ : 04.75.66.77.15

Réf. : CC/AL

PRIVAS, le 11 décembre 2017

**COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 11 DECEMBRE 2017**

---

**DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES ET DECISION MODIFICATIVE N°3**

**- Séance publique**

Le Lundi 11 Décembre 2017, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Départemental de l'Ardèche, dûment convoqués le 15 novembre 2017 en séance publique par Monsieur le Président Laurent UGHETTO, se sont réunis à l'Hôtel du Département, Salle Paul Ribeyre, sous la présidence de Monsieur Laurent UGHETTO.

Conseillers Départementaux en exercice : 34

Secrétaire de séance : Mme Camille JULLIEN

**Débat d'Orientations Budgétaires (Matin)**

Etaient Présents :

BARBATO Stéphanie, BASTIDE Bérengère, BOURJAT Laëticia, BUIS Sabine, CHAREYRE Sandrine, CHAZE Max, CONSTANT Jean-Pierre, COTTA Robert, DALVERNY Jérôme, DUBOIS Sylvie, FINIELS Martine, FOUR Christine, GAUCHER Sylvie, JULLIEN Camille, L'HERMINIER Raoul, MALFOY Christine, MAISONNAT Pierre, PALIX Dominique, PLENET Simon, QUENETTE Marc-Antoine, ROCHE Bernadette, ROYER Brigitte, SAULIGNAC Hervé, SERRE Laëticia, TERRASSE Pascal, UGHETTO Laurent, VALLON Jean-Paul, Anne VENTALON, WEISS Maurice

Absents excusés :

ALLEGRESDE Laurence (Pouvoir donné à Laurent UGHETTO)  
DUCHAMP Denis (Pouvoir donné à Brigitte ROYER)  
DUBAY Jacques (Pouvoir donné à Sylvie GAUCHER)  
FEROUSSIER Christian (Pouvoir donné à Jérôme DALVERNY)  
PEVERELLI Olivier (Pouvoir donné Simon PLENET)

## **Décision Modificative n°3 (Après-Midi)**

### Etaient Présents :

BARBATO Stéphanie, BASTIDE Bérengère, BOURJAT Laëtitia, BUIS Sabine, CHAREYRE Sandrine, CHAZE Max, CONSTANT Jean-Pierre, COTTA Robert, DALVERNY Jérôme, DUBOIS Sylvie, FINIELS Martine, FOUR Christine, GAUCHER Sylvie, JULLIEN Camille, L'HERMINIER Raoul, MALFOY Christine, PALIX Dominique, PEVERELLI Olivier, PLENET Simon, QUENETTE Marc-Antoine, ROCHE Bernadette, ROYER Brigitte, SAULIGNAC Hervé, SERRE Laëtitia, TERRASSE Pascal, UGHETTO Laurent, VALLON Jean-Paul, Anne VENTALON, WEISS Maurice

### Absents excusés :

ALLEGRESDE Laurence (Pouvoir donné à Laurent UGHETTO)  
DUCHAMP Denis (Pouvoir donné à Brigitte ROYER)  
DUBAY Jacques (Pouvoir donné à Sylvie GAUCHER)  
FEROUSSIER Christian (Pouvoir donné à Jérôme DALVERNY)  
MAISONNAT Pierre (Pouvoir donné à Christine FOUR)



Mme Camille JULLIEN ayant été désignée en tant que Secrétaire de séance, M. le Président du Conseil Départemental précise que l'ordre du jour de cette séance appelle les points suivants:

- Approbation des Procès-Verbaux de la séance du 26 juin 2017 (DM.1) et de la séance de droit du 10 juillet 2017

### **- Débat d'Orientations Budgétaires**

#### **- Décision Modificative n°3**

- Présentation de la Décision Modificative n°3
- Examen des rapports et projets de délibérations
- Débat et vote de la DM.3

### **- Examen des vœu et motion présentés**



Après le discours introductif du Président du Conseil Départemental,

## **DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

### **6.16 – ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018 – Rapporteur : Simon PLENET** *(Powerpoint)*

A l'Unanimité,

**Donne acte** au Président du Conseil Départemental de la tenue du débat d'Orientations Budgétaires 2018 (cf. rapport du Président en annexe jointe).

### **DECISION MODIFICATIVE N°3**

Les Procès-Verbaux ayant été adoptés et après le discours introductif du Président du Conseil Départemental avec la Présentation par le Président d'un diaporama sur le financement participatif (Intervenant : M. QUENETTE), et la présentation du Budget Supplémentaire et son additif par M. Simon PLENET (avec la présentation d'un powerpoint) (Intervenants : M. QUENETTE, Mme FINIELS, M. WEISS),

L'Assemblée a pris les décisions suivantes :

#### **1.1 - COMPLEXE CINEMATOGRAPHIQUE D'AUBENAS - Simon PLENET**

A l'Unanimité,

**Attribue** à la S.C.O.P. Le Navire une subvention de 150 000 €, pour la construction d'un complexe cinématographique sur la commune d'Aubenas.

**Approuve** les termes de la convention à intervenir entre le Département de l'Ardèche et la S.C.O.P. Le Navire,  
et **autorise** le Président du Conseil départemental à la signer.

Les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront prélevés sur le chapitre 919, sous fonction 94 du budget départemental.

#### **1.2 - AGRICULTURE – Rapporteur : Sabine BUIS**

*(Powerpoint)*

A l'Unanimité,

##### **- Aides de solidarité en faveur des agriculteurs touchés par le gel et la sécheresse**

**Approuve** le principe d'une intervention sociale en faveur des agriculteurs victimes du gel et de la sécheresse plafonnée à 300 000 €.

**Donne** délégation à la Commission Permanente de fixer les modalités de gestion et d'attribution de cette intervention.

##### **- Plan Châtaigneraies traditionnelles 29 juin 2017-30 juin 2020**

**Approuve** le «Plan Châtaigneraies traditionnelles 29 juin 2017-30 juin 2020» joint en annexes 1 et 2 et **autorise** le Président du Conseil Départemental à les signer.

##### **- Avenant n° 1 Règlement d'aide Hydraulique Agricole**

**Approuve** les termes de l'avenant n° 1, en annexe 3, fixant les modalités d'intervention,

Et **autorise** le Président du Conseil départemental à signer ledit acte.

## **2.4 - REDEVANCE D'OCCUPATION PROVISOIRE DU DOMAINE PUBLIC DEPARTEMENTAL POUR RESEAU DE TRANSPORT D'ELECTRICITE – Rapporteur : Maurice WEISS**

A l'Unanimité,

**Décide** de fixer le prix du mètre linéaire pour occupation provisoire du domaine public départemental à 0,35 €,

## **2.5 - NOUVEAU DISPOSITIF DE SOLIDARITE AVEC LES TERRITOIRES**

Rapporteur : Maurice WEISS

*(Powerpoint)*

A la Majorité,

Pour : 24 - Groupe Majorité Départementale de Gauche

Abstentions : 10 - Groupe Ardèche Avenir

**Approuve** le dispositif 2018 intitulé « Solidarité avec les Territoires » selon les modalités précisées dans le dossier de candidature (annexe 1), ainsi que dans les 12 fiches techniques thématiques (annexes 2 à 13) ;

**Approuve** le principe de conserver ce dispositif en 2019 et 2020, sous réserve d'ajustements liés aux priorités et au contexte financier de la collectivité départementale, afin d'assurer aux collectivités un partenariat clair et durable.

## **2.6 - POLITIQUE DE L'EAU – Rapporteur : Brigitte ROYER**

A l'Unanimité pour les 2 délibérations

### **1. Contrat de territoire (2.6.1)**

**Approuve** le projet de Contrat de territoire sur les bassins du Doux, Mialan, Veayne, Bouterne, petits affluents du Rhône et de l'Isère et **autorise** le Président du Conseil Départemental à le signer.

**S'engage** à financer préférentiellement les opérations prioritaires du contrat, dans le cadre des dispositifs d'aides en vigueur à la date de chaque décision et sous réserve de crédits disponibles.

**S'engage** à informer la structure porteuse du contrat de territoire « Doux, Mialan, Veayne, Bouterne et petits affluents du Rhône et de l'Isère » des évolutions des dispositifs d'aides financières.

### **2. SATESE (2.6.2)**

**Approuve** les termes de l'avenant à la convention de partenariat conclue par les Départements de la Drôme et de l'Ardèche relative à la mutualisation du SATESE sur leurs territoires ;

**Approuve** le texte de base des conventions à passer avec les collectivités éligibles au titre de l'article L3232-1-1 du code général des collectivités territoriales, et notamment la grille tarifaire associée ;

**Autorise** le Président du Conseil départemental à signer l'avenant à la convention de partenariat conclue avec le Département de la Drôme, les conventions à passer avec les collectivités éligibles ainsi que l'arrêté interdépartemental portant barème de rémunération de la mission SATESE.

## **2.7 - PARTENARIAT AVEC LE SITHERE – Rapporteur : Maurice WEISS**

A l'Unanimité,

**Approuve** le principe de réserver au bénéfice du SITHERE une enveloppe maximale de 1 200 000 € de subvention d'équipement, ainsi qu'une enveloppe maximale de 3 000 000 € de garanties d'emprunt pour les opérations d'investissement de Neyrac-les-Bains et de Vals-les-Bains,

**Autorise** le Président à signer la convention de partenariat avec le SITHERE, jointe en annexe, fixant les modalités de l'intervention départementale.

## **3.8 - REVISION DU VOLET TERRITORIAL ARDECHE DU CONTRAT DE PLAN ETAT REGION (CPER) RHONE-ALPES - Rapporteur : Simon PLENET**

A l'Unanimité,

**Approuve** le contenu du contrat départemental pour l'Ardèche révisé du contrat de plan État Région 2015-2020 ;

**Autorise** le Président à signer le contrat départemental ci-annexé.

## **3.9 - OPERATION GRAND SITE COMBE D'ARC – CONVENTION CADRE**

Rapporteur : Christine MALFOY

A l'Unanimité,

**Approuve** le contenu de la convention cadre ci-jointe,

**Autorise** le Président à la signer.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 3.6.1 du 26 juin 2017 par laquelle l'Assemblée départementale a approuvé la convention cadre Opération Grand Site Combe d'Arc.

## **4.10 - COLLEGES NUMERIQUES – Rapporteur : Stéphanie BARBATO**

A l'Unanimité,

**Approuve** la convention de partenariat "Collèges numériques et innovation pédagogique" AAP 2017 à intervenir avec le Rectorat concernant l'équipement collectif "classes mobiles" de collèges suivants :

### Collèges publics

Collège Marcel Chamontin – Le Teil

Collège Le Laoul – Bourg-Saint-Andéol

Collège du Vivarais – Lamastre

Collège Vallée de la Beaume – Joyeuse

Collège Alex Mezenc – Le Pouzin

Collège Marie Curie – Tournon-sur-Rhône

Collège Charles de Gaulle – Guilherand Granges

Collège Joseph Durand – Montpezat-sous-Bauzon

Collège Bernard de Ventadour – Privas

Collège Albert Mercoyrol – Cruas

Collège Laboissière – Villeneuve-de-Berg

### Collèges Privés

Collège privé Marie Rivier – Bourg-Saint-Andéol

Collège privé Saint Louis – Tournon-sur-Rhône

Collège privé Notre Dame – Annonay

Collège privé Saint François d'Assise - Aubenas

**Autorise** le Président du Conseil Départemental à signer au nom du Département la convention jointe en annexe.

### **5.11 - POLITIQUE LOGEMENT ET HABITAT** – Rapporteur : Robert COTTA

A l'Unanimité,

**Approuve** le nouveau PDALHPD 2018 – 2023 suivant annexe jointe.

### **6.12 - PERSONNEL DEPARTEMENTAL** – Rapporteur : Simon PLENET

A la Majorité,

Pour : 24 - Groupe Majorité Départementale de Gauche

Abstentions : 10 - Groupe Ardèche Avenir

**Autorise** le Président du Conseil départemental à signer la convention 2018-2020 avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique ainsi que les actes nécessaires à sa mise en œuvre.

**Approuve** la création de 2 postes de titulaires sur emploi permanent dans la filière technique au grade d'ingénieur territorial rattachés à la Direction des systèmes d'information (Service Etudes et Projets) et au Service d'appui et de pilotage de la Direction générale adjointe des Solidarités afin de renforcer les équipes technique en charge des projets informatiques du social, et 1 poste de titulaire au grade d'attaché territorial à la Direction Générale Adjointe Attractivités et Territoires.

**Approuve** l'avenant à la convention avec Complémenter ainsi que le nouveau barème de participation, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 :

Tranches	Montant par mois*
impôt compris entre 0 et 500 €	19 €
impôt compris entre 501 et 1 000 €	15 €
impôt compris entre 1 001 et 2 000 €	11 €
impôt au-delà de 2 000 €	3 €

\* modulée en fonction de la quotité de temps de travail.

**Autorise** le Président à signer l'avenant à la convention ainsi que tous les actes y afférant.

**6.14 - APPROBATION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL D'AMELIORATION DE L'ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC - Rapporteur : Sabine BUIS**  
*(Powerpoint)*

A l'Unanimité,

**Approuve** le projet de schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public

**Charge** le Président ou son représentant de mettre en œuvre les orientations et projets arrêtés par le Schéma, et notamment celles contenues dans le plan d'actions, en lien avec l'ensemble des partenaires concernés

**Autorise** le Président à signer tout type de document administratif, technique ou financier se rapportant à la présente délibération.

**6.15 - ADMINISTRATION GENERALE – Rapporteur : Simon PLENET**

A l'Unanimité pour les 6 délibérations,

**1. Rendu compte de la délégation donnée au Président (6.15.1)**

**Prend acte** des décisions prises par le Président du Conseil Départemental pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2017, dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Départemental, selon annexes ci-jointes.

**2.- Avenant n°1 à la convention de partenariat entre le Département et le SDEA (6.15.2)**

**Pascal TERRASSE ne prenant pas part au vote, Pour : 33**

**Approuve** les termes de l'avenant n° 1 à la convention cadre triennale entre le Département et le SDEA, portant sur une modification du paragraphe n° 1 « soutien au fonctionnement » de l'article 3, « Dispositions financières de la convention ».

**Autorise** le Président à le signer.

**3. Régularisation comptable – Sortie d'actif (6.15.3)**

**Olivier PEVERELLI ne prenant pas part au vote, Pour : 33**

**Décide** la sortie de l'actif comptable du Département d'un terrain situé rue Youri Gagarine, parcelle AM 208, à Guilhaud- Granges. Cette cession est effectuée à titre gratuit.

**Constata** dans les écritures d'ordre du Département une subvention en nature au profit de l'Office Public de l'Habitat du Département de l'Ardèche - Ardèche Habitat.

**4. Subvention exceptionnelle au SDIS (6.15.4)**

**Sandrine CHAREYRE ne prenant pas part au vote, Pour : 33**

**Alloue** une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 280 000 € au Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de l'Ardèche au titre de 2017.

Les crédits nécessaires à cette dépense seront engagés et mandatés sur le chapitre 931, sous-fonction 12, compte nature 65735 du budget départemental.

## **5. Mesures transitoires d'exécution budgétaire (6.15.5) (+ Annexe)**

**Autorise** le Président, conformément à l'alinéa 3 de l'article L. 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement non comprises dans des autorisations de programme, selon les conditions suivantes :

- dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, tels qu'ils résultent de l'annexe ci-jointe (annoncée en séance en fonction du vote de la DM3) ;
- jusqu'à l'adoption du budget primitif de l'exercice 2018 ;
- non compris les crédits afférents au remboursement de la dette (qui peuvent être intégralement mandatés, pour ce qui concerne les annuités venant à échéance avant le vote du budget, en vertu de l'alinéa 2 de l'article L. 1612-1 du Code général des collectivités territoriales).

**Précise** que le Président pourra liquider et mandater les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée antérieurement, dans la limite des crédits de paiement ventilés au titre de l'exercice 2018, tels qu'ils figurent dans les annexes des documents budgétaires de la DM3 de 2017.

**Précise** que pour le reste des dépenses et des recettes, il sera procédé, jusqu'au vote du budget primitif 2018, comme le prévoit l'article L. 1612-1 du Code général des collectivités territoriales.

## **6. Situation en matière de développement durable et en matière d'égalité entre les femmes et les hommes (6.15.6)**

**Prend acte** du rapport présenté par le Président du Conseil départemental sur la situation en matière de développement durable, d'une part, et sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, d'autre part.



Ensuite, après en avoir débattu (Intervenante : \_Mme CHAREYRE), l'Assemblée Départementale a adopté à la Majorité la Décision Modificative n°3

Pour : 24 - Groupe Majorité Départementale de Gauche

Abstentions : 10 - Groupe Ardèche Avenir



Enfin, l'Assemblée a adopté à l'Unanimité :

**le Vœu de Robert COTTA et Marc-Antoine QUENETTE** (au nom des Elus départementaux)

. Soutien du Département de l'Ardèche aux bailleurs sociaux de l'Ardèche

**la Motion de Sabine BUIS, Bernadette ROCHE et Pierre MAISONNAT**

(au nom des Elus départementaux)

Rapporteur : Bernadette ROCHE

. Création d'un bénéfice carbone



L'ordre du jour de la séance étant épuisé, après les propos conclusifs du Président du Conseil départemental, la séance a été levée le Lundi 11 décembre 2017 à 15h47.

**LES ANNEXES SONT CONSULTABLES AU SECRETARIAT GENERAL - POLE ASSEMBLEES  
ET DANS LES SERVICES INSTRUCTEURS**